

RYTHMES SCOLAIRES

Un assouplissement loin d'être satisfaisant

Nommé à la tête de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour calmer la grogne qui se développe au sein des deux ministères, Benoît Hamon s'est rapidement attelé à la tâche en modifiant le décret sur les rythmes scolaires laissé en héritage par son prédécesseur.

Un décret Peillon d'un coût annuel d'un milliard d'euros qui aura réussi l'exploit de mécontenter de nombreux enseignants et élus locaux, d'aggraver les inégalités territoriales sans bénéfice pour la grande majorité des élèves concernés. Un comble au moment où le Premier ministre cherche à réaliser plus de 53 milliards d'économies d'ici à 2017, dont une bonne partie au détriment des administrations et services publics.

Si l'attente était forte, la déception l'est tout autant. Car si le décret Hamon répond aux demandes de certains élus locaux, il ignore celles des Maîtres des écoles. Vous trouverez ci-contre le communiqué de presse diffusé sur ce sujet par le Syndicat National des Ecoles Publiques, syndicat cofondateur de la FAEN avec le SNCL.



Syndicat National des Ecoles Publiques
13 avenue de Taillebourg
75 011 Paris
Tél. : 01 40 24 28 98
courriel : snep-faen@club-internet.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

La première annonce du nouveau Ministre de l'Éducation nationale, B. Hamon, ne s'est pas faite attendre. Le décret « portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires » permettra de déroger pendant trois ans à quelques-unes des dispositions prévues dans le décret du 24 janvier 2013.

Si l'objectif premier de la réforme de V. Peillon est maintenu - le passage aux 5 matinées - cet « assouplissement » prévoit la possibilité de faire glisser une heure hebdomadaire d'enseignement sur les périodes de vacances scolaires. Autrement dit, une semaine à moins de 24h d'enseignement et un élargissement de la journée à 6h (dont 3h30 maximum par matinée) ainsi qu'un raccourcissement des congés sont désormais possibles.

Autre mesure directement proposée aux Maires, l'option « concentration des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sur une demi-journée ». La semaine de classe se déroulerait alors sur 8 demi-journées (toujours avec 5 matinées obligatoires).

Ces propositions sont directement à destination des représentants des communes, mais les conséquences sont immédiates sur le travail des enseignants et les conditions d'apprentissage des élèves :

- Plus de cadrage national des horaires d'école,
- Allongement de la journée de classe alors que l'un des premiers mots d'ordre de l'ancien ministre était « les journées trop longues des élèves »,
- Retour sur une revalorisation à défaut d'une compensation financière pour les enseignants : les vacances scolaires.

Le SNEP-FAEN dénonce une absence totale de considération des revendications des enseignants au profit des élus, le non-respect des rythmes de l'enfant (quid de l'avis des chronobiologistes) avec une désorganisation totale de l'école en tant qu'institution d'Etat.

Un changement d'organisation horaire implique obligatoirement un changement dans son contenu, or la publication des nouveaux programmes a été repoussée d'un an. Pour le SNEP-FAEN, il y a urgence à recentrer les apprentissages sur les fondamentaux et à redonner à l'enseignant son rôle de transmetteur de savoirs.

La réforme des rythmes scolaires est inapplicable dans ces termes et ces assouplissements n'apportent aucune solution concrète aux problèmes soulevés par les acteurs de l'École.

Enfin, ce décret semble dangereux pour les conditions de travail des enseignants qui doivent toujours donner plus, sacrifier plus, et accepter de voir leur pouvoir d'achat diminuer sans cesse !

Le 16 mai, le ministre répondait à la demande de la FAEN en officialisant le report au premier septembre de la date de prérentrée.

Merci aux milliers de signataires de la pétition lancée par la FAEN pour obtenir ce report. Peu de syndicats étaient alors dans l'action en novembre 2013.

Mais la FAEN exprime son désaccord avec la volonté ministérielle de faire rattraper cette journée. La FAEN poursuit donc son action !

LE SENS D'UN VOTE

Lors des prochaines **élections professionnelles** (du 27 novembre au 4 décembre 2014), **chaque personnel** de l'Éducation nationale désignera ses représentants dans les :

« **Comités Techniques** » (CT ministériel et CT de proximité-académique) ainsi que dans les :

Commissions Paritaires (CAP nationale et/ou académique ou départementale selon les catégories).

LE RÔLE DES COMMISSIONS PARITAIRES

Elles donnent un avis sur les **différentes opérations de gestion** de nos carrières (mutations, promotions d'échelon, accès à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle...) qui ont **d'importantes conséquences sur nos salaires et sur nos conditions de travail.**



LE RÔLE DES COMITÉS TECHNIQUES

- L'organisation et le fonctionnement des établissements et services.
- La gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.
- Les textes relatifs aux règles statutaires et à l'échelonnement indiciaire.
- Les évolutions technologiques, les méthodes de travail et leurs incidences sur les personnels.
- Les grandes orientations en matière de politique indemnitaire et les critères de répartition.
- Les orientations en matière de politique des ressources humaines.
- La formation, le développement des compétences et des qualifications professionnelles.
- L'insertion professionnelle.
- L'égalité professionnelle (parité, lutte contre les discriminations).
- L'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

Les CT auront donc les prérogatives les plus importantes en matière de "dialogue social" c'est-à-dire de négociations avec l'administration.

POURQUOI VOTER POUR LA FAEN ET SES SYNDICATS MEMBRES ?

Les élections professionnelles nous permettent d'effectuer plusieurs choix qui engagent **l'avenir de notre métier et les conditions dans lesquelles nous l'exerçons.**

Ces choix auront également des conséquences sur **l'image de ce métier et la reconnaissance ou non de son rôle social** dans l'opinion.

En votant pour des syndicats et leurs listes de candidats, vous choisirez vos représentants dans différentes commissions mais **vous indiquerez également clairement au gouvernement votre choix pour l'organisation et le fonctionnement du système éducatif.**

L'administration voudrait faire des commissions paritaires de simples chambres d'enregistrement et **mettre au pas les personnels qui dénoncent l'abaissement des exigences, la réunionite, l'école du socle...**

Vous devez donc **désigner des représentants déterminés, prêts à affronter l'administration pour vous défendre**, connaissant très bien les dossiers et la réglementation afin de pouvoir **vous informer et vous conseiller** au mieux de vos intérêts.

Les candidats de la FAEN et de ses syndicats membres répondent à ces exigences.

La « **refondation Peillon** » votée par l'UNSA, le SGEN-CFDT, le SNALC, avec la bienveillante abstention de la FSU, **menace nos conditions de travail, nos statuts et les fondements même de notre métier. Si les syndicats qui ont cautionné cette « refondation » sont confortés par les votes d'une majorité de nos collègues, c'est l'ensemble des personnels qui en subira les conséquences !**



Du 27 novembre au 4 décembre 2014,

En cliquant sur le bouton comportant le logo de la FAEN ou les logos des syndicats membres, selon les scrutins, vous vous donnerez et vous nous donnerez

les moyens de vous défendre.

